



SOCAN

Society of Composers, Authors and
Music Publishers of Canada

Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique

LA SOCAN ACCUEILLE FAVORABLEMENT LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE DE MAINTENIR LE TARIF SUR LES SONNERIES TÉLÉPHONIQUES

(Toronto – 16 janvier 2008) La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) est heureuse du récent jugement de la cour d'appel fédérale favorable au maintien de la décision de la Commission du droit d'auteur de 2006 d'appliquer des droits de licence pour la transmission de sonneries téléphoniques aux fournisseurs de sonneries pour les années 2003-2005.

La décision corrobore la position de la SOCAN que la transmission de sonneries téléphoniques aux abonnés par les fournisseurs de sonneries constitue une « communication au public par voie de télécommunication » et permet à la SOCAN de percevoir des droits de licence auprès des fournisseurs de service de téléphonie sans fil pour la communication d'œuvres musicales par le biais de sonneries au Canada.

« La SOCAN est ravie que la cour d'appel maintienne en vigueur la décision de la Commission du droit d'auteur au sujet du Tarif 24, » déclare Paul Spurgeon, vice-président des Affaires juridiques et chef du Contentieux de la SOCAN.

Historique du Tarif 24

Le 18 août 2006, la Commission du droit d'auteur a confirmé pour la SOCAN le droit de percevoir des redevances en vertu du « Tarif 24 – sonneries téléphoniques (2003-2005) ». Ce tarif autorise la SOCAN à percevoir des redevances pour la transmission de sonneries téléphoniques requises par les utilisateurs de téléphones cellulaires auprès des fournisseurs de service.

L'Association canadienne des télécommunications sans fil et deux de ses membres, Bell Mobilité Inc. et Telus Communications, avaient exigé une révision judiciaire de la décision alléguant que la transmission d'une sonnerie vers un téléphone cellulaire ne constituait pas une communication ni non plus une communication au public et que, selon la *Loi sur le droit d'auteur*, une telle communication au public devait pouvoir être entendue par le destinataire au moment de la transmission, sans quoi, il ne s'agissait pas d'une communication. La cour a établie que cette définition d'une « communication » était simplement trop étroite.

Le jeudi 10 janvier 2008, la cour d'appel fédérale a confirmé le Tarif 24 de la Commission du droit d'auteur, ce qui signifie que tous les fournisseurs de services de téléphonie sans fil doivent se procurer une licence pour communiquer des sonneries ou les rendre accessibles au public pour les années 2003-2005. Ces droits s'élèvent à 6 pour cent du prix payé par l'abonné pour obtenir la sonnerie, net de tous frais d'utilisation de réseau et soumis à une redevance minimale de 6¢ pour chaque sonnerie fournie en 2004 ou en 2005.

...suite



À la SOCAN, nous comprenons que la force de l'industrie de la musique canadienne ne dépasse pas celle de la somme de ses parties. Nous sommes fiers de jouer un rôle de chef de file et de collaborer avec d'autres organisations pour garantir le bien-être à long terme de nos membres et la santé de l'industrie musicale dans son ensemble. La SOCAN est la société canadienne de gestion collective pour la communication et l'exécution des œuvres musicales. Nous administrons ces droits au nom de nos membres (les auteurs, compositeurs, paroliers et leurs éditeurs) et de ceux des organisations internationales affiliées en émettant des licences pour l'utilisation de leur musique au Canada. Les sommes perçues sont réparties sous forme de redevances entre nos membres et ceux des organisations affiliées à travers le monde. Nous répartissons également les redevances reçues de ces sociétés entre nos membres pour l'utilisation de leur musique à l'étranger. La SOCAN possède des bureaux à Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton et Dartmouth.

Pour plus d'informations sur ce que nous faisons pour que la musique ait ses droits, visitez www.socan.ca

- 30 -

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Angela Vink
Chef de service,
Communications et Marketing
Téléphone : (416) 442-3836
Courriel : vinka@socan.ca

Bill Wilson,
Consultant,
Communications et Marketing
Téléphone : (416) 445-8700 poste 784
Courriel : wilsonb@socan.ca